

LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE SPRIMONT

Lot unique

Banneux Ouest

Comp 102 à 104

99,3 ha dont 71,8 ha de bois

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°2024/3493-01
APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE

Table des matières

.....	1
1 - DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	1
ART. 1 – MODE D’ADJUDICATION (ART. 4.1 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 2 – LIEU, DATE ET HEURES (ART. 4.2 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 3 – INTEGRATION DES PAVILLONS ET DES ABRIS FORESTIERS (ART. 4.4 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 4 – DUREE DU BAIL (ART. 5 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 5 – NOMBRES D’ASSOCIES (ART. 17 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 6 – FRAIS DE LOCATION (ART. 11 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 7 – CONDITIONS POUR LE NOURRISSAGE DISSUASIF DU SANGLIER (ART. 31.3 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 8 –MODE(S) DE CHASSE AUTORISES (ART. 37 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 9 – ENCEINTES ET POSTES DE BATTUE (ART. 41 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 10 – PROGRAMMATION DES JOURNEES DE CHASSE (ART. 42 DU CAHIER GENERAL).....	1
ART. 11 – DROIT DE CHASSE ET FONCTION MULTIPLE DE LA FORET (ART. 46 DU CAHIER GENERAL).....	1
2 – CARACTERISTIQUES DES LOTS.....	2
3 – CONTACTS.....	4
BAILLEUR.....	4
DIRECTION EXTERIEURE DE LIEGE.....	4
CANTONNEMENT D’AYWAILLE.....	4
TRIAGE DE LOUVEIGNE.....	4
CONSEIL CYNETIQUE SPA STAVELOT STOUMONT.....	4
4 – FORMULAIRES.....	5
FORMULAIRE N°1 - MODELE DE SOUMISSION.....	5
FORMULAIRE N°2 : CAUTION BANCAIRE.....	6
FORMULAIRE N°3 : DESIGNATION D’UN ASSOCIE.....	7
FORMULAIRE N°4 : SUBSTITUTION D’UN ASSOCIE.....	8
FORMULAIRE N°5 : RETRAIT D’UN ASSOCIE.....	9
FORMULAIRE N°6 : CESSIION DE BAIL.....	10

1 - Dispositions particulières

Art. 1 – Mode d’adjudication (art. 4.1 du cahier général)

La location du droit de chasse aura lieu en adjudication publique par soumission.

Art. 2 – Lieu, date et heures (art. 4.2 du cahier général)

L’adjudication publique de la location du droit de chasse aura lieu le **27 mai 2024** à 10h00 à l’administration communale de Sprimont.

Si le lot n’est pas adjugé, il sera remis en adjudication publique par soumissions, sans autre publicité, le **10 juin 2024** à 10h00 à l’administration communale de Sprimont.

Art. 3 – Intégration des pavillons et des abris forestiers (art. 4.4 du cahier général)

Pas de pavillon et/ou abri forestier sur ce lot.

Art. 4 – Durée du bail (art. 5 du cahier général)

Le présent bail prend cours le 1^{er} jour du mois suivant la notification pour se terminer le 30 juin 2033 avec reconduction tacite pour 3 années supplémentaires sauf préavis envoyé par lettre recommandée par une des parties avant le 30 mars 2033.

Art. 5 – Nombres d’associés (art. 17 du cahier général)

Le nombre maximum d’associés est fixé comme suit : 4

Art. 6 – Frais de location (art. 11 du cahier général)

Les frais de location sont fixés comme suit, selon le mode de relocation (art. 1), en pourcentage du montant du loyer annuel : adjudication publique par soumissions : 20 % ;

Art. 7 – Conditions pour le nourrissage dissuasif du sanglier (art. 31.3 du cahier général)

Pour tous les lots : nourrissage dissuasif du sanglier interdit.

Art. 8 – Mode(s) de chasse autorisés (art. 37 du cahier général)

Pour tous les lots les modes de chasse suivants sont autorisés :

- Chasse en battue
- Chasse en traque-affut
- Chasse à l’approche
- Chasse à l’affut

Art. 9 – Encintes et postes de battue (art. 41 du cahier général)

Le numérotage des postes de battue sera réalisé :

- Soit à l’aide de plaques fixées à l’aide de d’une corde ou de petites agrafes (longueur 0.5cm) ;
- Soit à l’aide de piquets numérotés qui seront enlevés dans les 8 jours de la dernière battue annuelle.

Tout poste ou ligne de tir qui ne serait plus utilisé devra être enlevé.

Art. 10 – Programmation des journées de chasse (art. 42 du cahier général)

Le nombre de journées de chasse en battue est fixé comme suit : 4.

Art. 11 – Droit de chasse et fonction multiple de la forêt (art. 46 du cahier général)

L’exercice de la chasse en battue et traque affut est interdit les dimanches et jours fériés.

2 – Caractéristiques des lots

Lot unique – BANNEUX OUEST:

Informations générales :

- 1) Superficie du lot : 99,3 ha dont 27,5 ha de plaines et 71,8 ha de bois ;
- 2) Description des peuplements forestiers : diversités de peuplements (pessières, chênaies, pinèdes)

Informations financières :

Montant du dernier loyer annuel indexé : 8.465,32€ pour 103ha dont 67ha de bois

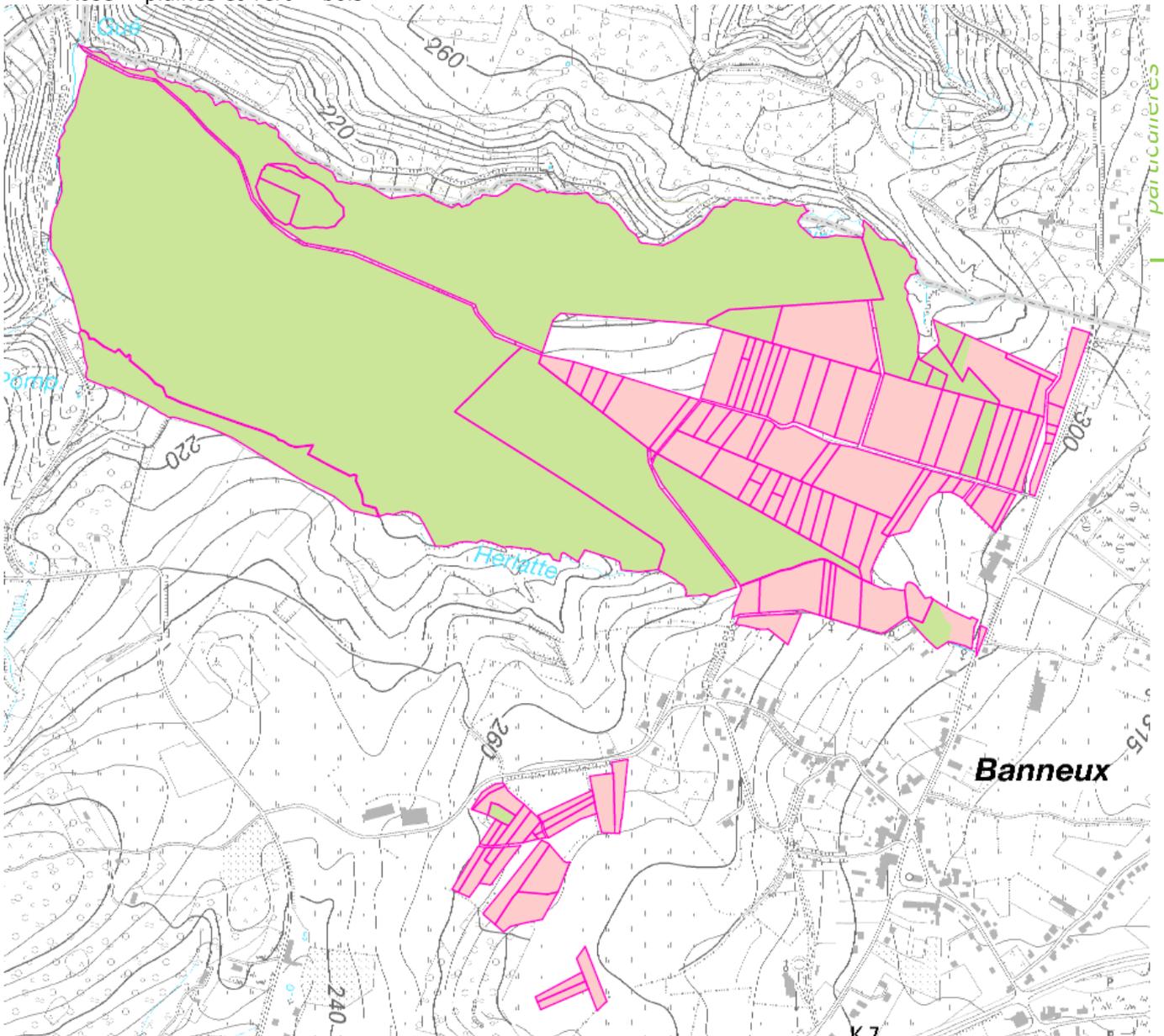
Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse :

Situation au 01/01/2024 :

- Gagnages (superficie et nombre) : 0 ha – 0
- Pavillons de chasse et miradors libres d'accès : 0
- Aires de repos ou de délasserment (superficie et nombre) : 0 ha – 0
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse (superficie et nombre) : 0 ha – 0
- Surface des parcelles sous clôtures : 0 ha
- Parcelles classées en réserve naturelle (superficie et nombre) : 0 ha 0
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur (superficie et nombre) : 2,9 ha – 1 (partie de prairie)

Formulaires

Carte lot 4 - Banneux Ouest :
Rose = plaines et vert = bois



3 – Contacts

Bailleur

Commune de Sprimont

Rue du Centre n°1
4140 Sprimont

Tel : 04/382.12.91 – Fax : 04/382.36.73 – info@sprimont.be

Forêt certifiée PEFC – n° d'adhérant : 203

www.sprimont.be

Direction extérieure de Liège

Monsieur Hervé PIERRET, directeur

Montagne Sainte-Walburge 2, Bat II
4000 Liège

Tel : 04/224.55.97 – Fax : 04/224.58.77

Liège.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Cantonement d'Aywaille

Madame Catherine BARVAUX, chef de cantonnement

Rue du Halage 47
4920 Aywaille

Tel : 04/247.99.90 – Fax : 04/384.82.77

Aywaille.cantonement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Triage de Louveigné

Madame Sabine LAMBOT, agent de triage

Rue du Halage 47
4920 Aywaille

Tel : 0487/62 45 01

fabrice.raskin@spw.wallonie.be

Conseil cynégétique Spa Stavelot Stoumont

Monsieur William REYNTIENS, président

Monsieur Christian Dumez, secrétaire

Tel président: 0474/83.99.98

william.reyntiens@gmail.com

Tel secrétaire : 0472/91.50.01

christiandumez@skynet.be

Formulaire n°1 - Modèle de soumission

Soumission pour le lot n° de la (des) propriétés

Je soussigné (*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*),
offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse dans le lot susmentionné la
somme de(*en chiffres*) euros
.....
..... (*en toutes lettres*) euros.

Je joins en annexe les documents requis conformément à l'article 7.1 du cahier général des charges n°2018/3493-01.

En outre, je déclare :

- a) Etre en ordre de paiement des sommes dues dans le cadre de baux de chasse en cours dans la forêt communale concernée par le lot ;
- b) Ne pas me retrouver dans l'une des situations entraînant d'office le refus de la délivrance ou le retrait du permis de chasse en application des dispositions légales et réglementaires régissant la délivrance des permis et licence de chasse ;
- c) Ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation d'un bail de chasse à mes torts dans la forêt communale concernée au cours des 12 années précédentes ;
- d) D'initiative, ne pas avoir mis fin anticipativement au bail précédent.

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier général des charges n°2018/3493-01 et du cahier spécial des charges n°2024/3493-01 et y adhérer sans restriction aucune.

Fait à _____, le _____

Le soumissionnaire,

(signature)

Formulaire n°2 : Cautions bancaires

La soussignée
établie à
constituée par acte authentique du
publié aux annexes du Moniteur Belge du
ici représentée par
agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par
.....
déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de
..... , montant d'une année de loyer envers **la commune de
Sprimont**, représentée par **Monsieur/Madame le Directeur financier des recettes
communales** qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont
question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de
.....
en suite de la location faite à ce dernier d'un droit de chasse dans la forêt
de

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les frais de location, les intérêts moratoires, les indemnités contractuelles telles que fixées au cahier des charges ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de prénommé par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt communale susvisée dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

Si, au cours du bail, l'organisme financier vient à être actionné par l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de l'Enregistrement et des Domaines et est amené ainsi à payer certaines sommes à la décharge de , il sera tenu à reconstituer le montant garanti après le premier prélèvement opéré par le Directeur financier. Ce cautionnement ne sera reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel viendra en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par M. et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Directeur financier, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que M. contesterait la réclamation du trésor public.

La soussignée déclare savoir que dès le second prélèvement sur la caution bancaire par le Directeur financier, le propriétaire pourra résilier le bail si M. ne produit pas un nouvel acte de cautionnement reconstituant le montant dont question ci-dessus dans le délai de 30 jours calendrier à compter de la date du prélèvement.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le et se terminent le.....
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à.....

Fait en double exemplaire à.....
le.....

(signature)

Formulaire n°3 : Désignation d'un associé

Je soussigné (*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*),
locataire du droit de chasse dans le lot n° de la (des) forêt(s)
de.....
désigne comme associé M..... (*nom et prénoms*),
domicilié à
..... (*adresse complète*),
lequel déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses et obligations découlant du
cahier général des charges n°2018/3493-01 et du cahier spécial des charges n°2024/3493-
01 pour la location du droit de chasse susmentionné et s'engage à les respecter.

Fait à, le

Pour accord,

Le locataire,

Le Collège communal,

L'associé,

(*signature*)

(*signature*)

(*signature*)

Formulaires

Formulaire n°4 : substitution d'un associé

Je soussigné (*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*),
locataire du droit de chasse dans le lot n° de la (des) forêt(s)
de.....
désigne comme nouvel associé(*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*),
en remplacement de M. (*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*).

Le nouvel associé, déclare avoir pris connaissance de toutes les
clauses et obligations découlant du cahier général des charges n°2024/3493-01 et du
cahier spécial des charges n°2024/3493-01 pour la location du droit de chasse
susmentionné et s'engage à les respecter.

L'ancien associé, est déchargé vis-à-vis du bailleur de toutes ses
obligations découlant de l'application du cahier général des charges n°2018/3493-01 et du
cahier spécial des charges n°2024/3493-01 pour la location du droit de chasse
susmentionné et déclare renoncer à tous les droits conférés par celui-ci.

Fait à, le

Pour accord,

Le locataire,

Le Collège
communal,

Le nouvel associé

L'ancien associé,

(*signature*)

(*signature*)

(*signature*)

(*signature*)

Formulaires

Formulaire n°5 : Retrait d'un associé

Je soussigné (*nom et prénoms*),
domicilié à
.....(*adresse complète*),
locataire du droit de chasse dans le lot n° de la (des) forêt(s)
de.....

Vous informe de ma décision de me séparer de mon associé
..... (*nom et prénoms*), domicilié à
.....(*adresse complète*).

Ma décision prend effet à compter de ce jour.

Fait à, le

Le locataire,

(*signature*)

Formulaire n°6 : Cession de bail

Entre

..... (nom et prénoms),

Né le

domicilié à

.....(adresse complète),

locataire du droit de chasse dans le lot n° de la (des) forêt(s)
de.....

ci-après dénommé le cédant,

et

..... (nom et prénoms),

Né le

domicilié à

.....(adresse complète),

Téléphone : Mail :

Associé de chasse du premier nommé en vertu de la désignation datée du

Ci-après dénommé le cessionnaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Le cédant déclare céder au cessionnaire le droit de chasse sur le lot susvisé.

Le cessionnaire déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n°2018/3493-01 approuvé le et du cahier spécial des charges n°2024/3493-01. Il s'engage par la présente à les respecter.

Fait à, le

Pour accord,

Le locataire,

Le Collège communal,

L'associé,

(signature)

(signature)

(signature)

Formulaires

N°Vert du Service public de Wallonie :
1718 (informations générales) - 1719 (allgemeine Auskünfte)
Site : www.Wallonie.be

Département compétent : Département de la Nature et des Forêts
DGO3 – DNF – Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes
Tél. : 081 33 58 08 – Fax : 081 33 58 33
Courriel : dnf.dgarne@spw.wallonie.be

